



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les conditions générales de vente décrites ci-dessous concernent les deux parties que sont le client et ARTHEMA Conception SAS unipersonnelle au capital de 2000 euros immatriculée 949010039100017, située au 2 rue des Prairies 44118 la Chevrolière. Le client, en acceptant ces CGV, accepte de conclure un devis avec le vendeur.

Article 1 : Objet du contrat

Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de définir l'ensemble des modalités et conditions générales d'exécution des Services commandés par le Client (ou Maître d'Ouvrage) à la SAS ARTHEMA Conception, contractant général. Les relations contractuelles entre les Parties seront définies par un devis. Conformément à la réglementation en vigueur, ces conditions générales de vente sont systématiquement communiquées à tout Client qui en fait la demande. Le client reconnaît avoir pris connaissance au moment de la passation du Contrat des présentes CGV et déclare expressément les accepter sans réserve. A défaut de dispositions particulières stipulées exclusivement par écrit, le fait de passer commande à la société ARTHEMA CONCEPTION implique la connaissance et l'acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente et de prestations de services. Ces conditions générales s'appliquent également aux sous-traitants de la société ARTHEMA CONCEPTION.

Article 2. Caractéristiques des services proposés

En tant que contractant général, ARTHEMA Conception peut assurer pour le compte du Maître d'ouvrage une mission partielle ou complète dans la prise en charge de son projet. Les prestations choisies sont définies lors de la validation du devis avec le client.

Détails des prestations proposées :

- 1 - Faisabilité du projet architectural et autorisation
- 2 - Prise de cote de niveau du Terrain et/ou du bâtiment
- 3 - Avant-projet sommaire – APS
- 4 - Avant-projet définitif – APD
- 5 - Dossier de déclaration préalable de travaux.
- 6 - Dossier de demande de permis de construire
- 7- Assistance au maître d'ouvrage
- 8- Courtier en travaux

Les plans fournis par ARTHEMA Conception ne sont pas des plans techniques. Le client prend connaissance qu'ils ne peuvent pas être utilisés en l'état pour la réalisation du projet.

Des études de sol et de structure sont obligatoires et reste à la charge du maître d'ouvrage.

Article 3. Prix

Les prix des services sont fixés dans le devis établi avec le client. Les prix des services sont des prix nets indiqués Hors Taxe et en Euros. Ils sont fermes et non révisables. La Taxe sur la Valeur Ajoutée est au taux en vigueur au jour de la passation du contrat. Elle est ajoutée aux prix HT des prestations. Tout changement du taux français de TVA applicable sera automatiquement répercuté au Client par ARTHEMA Conception sur le prix des services.

En cas de demande par le maître d'ouvrage des services pourront être rajouté avec une validation de devis.

Article 4. Modalité des commandes

Le contrat est considéré comme conclu lors de l'acceptation par écrit du devis présenté par ARTHEMA Conception. Le client et ARTHEMA Conception conviennent que les acceptations et demandes par e-mail de la part du Client auront la même valeur d'engagement légal que sa signature manuscrite. En acceptant le devis et donc en concluant un contrat avec ARTHEMA Conception, le client atteste avoir lu et accepté sans restriction les présentes conditions générales. Le devis remis par ARTHEMA Conception fait office d'engagement contractuel. Toute modification des prestations initialement prévues doit faire l'objet d'une demande écrite et validée par ARTHEMA Conception. Toute demande de modification entraînera d'une part l'obligation de payer tous frais déjà engagés par ARTHEMA Conception ou ses sous-traitants et d'autre part l'acceptation d'un délai supplémentaire nécessaire à la réalisation des dites modifications.

Article 5. Paiement

A la commande, un acompte de 30% sera demandé afin de valider la conclusion du contrat. Le reste du projet sera facturé à l'avancement. A réception de la facture transmise par ARTHEMA Conception par courrier

ou par e-mail, le Client s'engage à verser les sommes dues à ARTHEMA Conception dans le délai de 7 jours par virement bancaire ou chèque bancaire. Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé. Tout retard de paiement sur la somme totale ou partielle donnera lieu au paiement de pénalité de retard égale à 3 fois le taux d'intérêt légal (Article L 441-6, alinéa 12 du Code du Commerce) ainsi qu'au paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante euros (100€). Le défaut de paiement d'une échéance donnera droit à ARTHEMA Conception de suspendre ou résilier les prestations concernées après l'envoi d'un courrier recommandé au Client et ce sans préjudice de toute autre voie d'action. ARTHEMA Conception ne sera pas tenu de réaliser les prestations initialement prévues si les modalités de paiement ne sont pas respectées totalement ou en partie par le client. En cas de contestation (pour des raisons valables et raisonnables) partielle d'une facture ou d'une prestation, le Client ne sera pas autorisé à bloquer les règlements des parties non contestées. Toute contestation ne peut dépasser le prix HT payé par le client pour la prestation concernée.

Article 7. Résiliation

Si le client venait à vouloir annuler le devis sans qu'il puisse justifier d'un comportement fautif valable, juste et raisonnable du contractant général, celui-ci sera dans l'obligation de régler tous les frais et honoraires dus au titre de l'avancement déjà réalisé par ARTHEMA Conception au jour de la résiliation. Des intérêts moratoires seront également dus à ARTHEMA Conception ainsi qu'une indemnité de résiliation de 20% des montants qu'elle aurait dû percevoir s'elle avait pu poursuivre sa mission jusqu'au bout. Dans le cas d'un comportement fautif ARTHEMA Conception, l'indemnité de 20% n'est pas due. ID3A peut également prendre la décision de résilier ce contrat pour des motifs justes et raisonnables tels que le non-respect d'une ou plusieurs clauses des présentes conditions générales par le Client par exemple dans le cas d'un défaut de paiement de ce dernier. La société ARTHEMA Conception se réserve également le droit de résilier le contrat si elle se retrouve dans l'incapacité de pouvoir respecter les règles de son art, de déontologie ou encore les conditions légales ou réglementaires en vigueur.

Afin de résilier le présent devis par une ou l'autre partie, un courrier de mise en demeure devra être transmis par recommandé avec accusé de réception à la partie défaillante qui disposera d'un délai de 15 jours pour y répondre et réparer la défaillance. Dans le cas où le courrier reste sans réponse, le contrat sera résilié à l'issue des deux semaines d'échéance.

Article 8. Assurance

ARTHEMA Conception s'engage à souscrire une responsabilité civile professionnelle et décennale.

Article 9. Responsabilités

ARTHEMA Conception s'engage à fournir des plans de permis ou déclaration préalable. La responsabilité d'ARTHEMA Conception ne pourra être engagée si les plans sont erronés découlent d'informations ou de documents erronés fournis par le client.

Le client prend connaissance que les plans fournis ne sont pas des plans techniques et ne peuvent être utilisés pour les travaux, si tel est le cas ARTHEMA Conception ne pourra être tenu responsable.

Article 10. Données personnelles

Sauf avis contraire stipulé par écrit par le client, ce dernier donne son accord en acceptant les présentes conditions générales pour que ARTHEMA Conception puisse faire figurer les photos du projet dans le cadre de ce devis dans ses références que cela soit sur son site internet ou les réseaux sociaux afin de pouvoir promouvoir son entreprise. Les photos pourront être prises de l'extérieur et de l'intérieur. Les données à caractère confidentiel tel que le nom du client ne seront évidemment pas publiées conformément à la réglementation en vigueur.

Article 11. Propriété intellectuelle

ARTHEMA Conception conserve la propriété des éléments vendus jusqu'au règlement intégral du prix de vente.

Article 12. Résolution des litiges

En cas de réclamation, le client pourra s'adresser en priorité à ARTHEMA Conception afin de trouver une solution amiable. Tout litige qui n'aura pas pu se régler au préalable à l'amiable sera porté devant le tribunal compétent proche du siège social d'ARTHEMA Conception.

Article 13. Indivisibilité



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Si l'une des présentes clauses s'avère nulle pour quelque motif que ce soit, seule la clause incriminée serait suspendue. Toutes les autres clauses resteraient valables.